

1041

**Mémorial**  **Memorial**  
du des  
**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

---

Mercredi, 25 septembre 1935. N° 60. Mittwoch, 25. September 1935.

---

**Avis. — Consuls.** — L'exequatur a été accordé à M. J.-P. *Arend*, Consul général honoraire du Japon dans le Grand-Duché de Luxembourg. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Magistrature.** — Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 1935, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande et pour cause de limite d'âge, à M. *Georges Faber*, procureur général d'Etat.

M. *Georges Faber* a été nommé procureur général d'Etat honoraire. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Justices de paix.** — Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 1935, M. *René Capus*, juge de paix du canton de Grevenmacher, a été délégué pour desservir la justice de paix du canton de Remich pendant la durée de la vacance de ce siège. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Enseignement supérieur et moyen.** — Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 1935, M. *Joseph Schmit* de Niedercorn a été nommé professeur de sciences commerciales à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Enseignement supérieur et moyen.** — Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 1935, les permutations et nominations ci-après indiquées ont été faites parmi le personnel enseignant des établissements d'enseignement moyen, savoir :

*A. Permutations :*

M<sup>me</sup> *Henriette Jones-Faber* professeur au lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz., est nommée en la même qualité au lycée de jeunes filles de Luxembourg ;

M. *Emile Schaus*, professeur au gymnase de Diekirch, est nommé en la même qualité au gymnase de Luxembourg ;

M. *Joseph Gædert*, répétiteur au gymnase de Luxembourg, est nommé en la même qualité au gymnase de Diekirch.

*B. Nominations :*

M. *Henri Thill*, répétiteur au gymnase de Luxembourg, est nommé professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg ;

Mlle *Louise Kieffer*, répétitrice au lycée de jeunes filles de Luxembourg, est nommée professeur au lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz. ;

MM. Edouard *Probst* et Jules *Simon*, docteurs en philosophie et lettres, sont nommés répétiteurs au gymnase de Luxembourg, resp. au gymnase de Diekirch ;

Mlles Germaine *Hemes* et Stéphanie *Klaess*, docteurs en philosophie et lettres, sont nommées répétitrices au lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz., resp. au lycée de jeunes filles de Luxembourg ;

M. Alphonse *Schmit*, docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé répétiteur au gymnase d'Echternach. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Jury d'examen.** — Par dérogation à l'avis du 9 septembre 1935, publié au n° 59 du *Mémorial* de l'année courante, l'épreuve orale de M. Guillaume *Bastian* de Luxembourg, récipiendaire pour le second examen de la candidature en sciences naturelles, est fixée au jeudi, 3 octobre, et celle de M. Charles *Ries* d'Eichelborn, récipiendaire pour le même examen, au samedi, 19 octobre 1935, chaque fois à 4.30 h. de relevée. — 24 septembre 1935.

**Avis. — Ecole d'artisans.** — Par arrêté grand-ducal du 7 septembre 1935, MM. J.-P. *Calleux* et Lucien *Wercollier* ont été nommés professeurs à l'école d'artisans. — 16 septembre 1935.

**Avis. — Ecole d'artisans.** — Par arrêté grand-ducal du 17 septembre 1935, M. Jean-Pierre *Wipier*, professeur de sciences commerciales à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz., a été nommé professeur à l'école d'artisans à Luxembourg. — 20 septembre 1935.

**Avis. — Ecole professionnelle d'Esch-s.-Alz.** — Par arrêté grand-ducal du 7 septembre 1935, M. Jean *Frank* a été nommé professeur à l'école professionnelle d'Esch-s.-Alz. — 16 septembre 1935.

**Avis. — Administration des eaux et forêts.** — Par arrêté grand-ducal en date du 17 septembre 1935, M. Ernest *Graas*, candidat garde général à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de garde général adjoint des eaux et forêts. — 18 septembre 1935.

**Avis. — Examen de professeur resp. de maître de dessin.** — Une session ordinaire de l'examen de professeur resp. de maître de dessin, aux établissements d'enseignement moyen, prévu par l'arrêté grand-ducal du 18 août 1926, aura lieu prochainement. Les demandes accompagnées des pièces justificatives devront être adressées au Département de l'instruction publique pour le 15 octobre au plus tard. Les récipiendaires sont informés d'avance que le certificat de professeur, resp. de maître de dessin, ne leur confère aucun droit à une nomination à un poste dans l'enseignement public. — 23 septembre 1935.

**Avis. — Assurance-maladie.** — Par arrêté de M. le Directeur général du travail et de la prévoyance sociale, en date du 13 septembre 1935, les modifications apportées à l'art. 22 des statuts de la caisse régionale de maladie à Differdange, par décision de l'assemblée générale du 16 juillet 1935, sont approuvées.

*Texte des modifications :*

« Art. 22. — Die Kasse gewährt den Familienangehörigen der Mitglieder :

100% für Operationen,

80% für Krankenhauspflege einschl. Massage, Diathermie, Strahlenbehandlung, usw.

Les majorations dont s'agit resteront en vigueur pendant six mois à partir de la date du présent avis. — 13 septembre 1935.

**Rectification.** — Par suite d'une erreur d'impression, l'art. 17 de la loi du 17 août 1935 concernant l'assainissement de certaines créances privilégiées et hypothécaires, publiée au *Mémorial* de 1935 aux pages 885 et ss. contient une erreur qui est rectifiée de la façon suivante :

Lire : Art. 17. — L'art. 37, *par. VI* n° 2 de la loi du 7 août 1920 etc. (au lieu de art. 17. — L'art. 37, *par. IV* n° 2 de la loi du 7 août 1920 etc.) — 16 septembre 1935.

**Avis. — Emprunts communaux.**

*Ville d'Esch-sur-Alz.* — Toutes les obligations encore en circulation de l'emprunt de 20.000.000 fr. 5½% de 1930 de la ville d'Esch-s.-Alz. sont appelées au remboursement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

Le service de l'emprunt se fait aux guichets de la Banque Internationale, à Luxembourg, de la Banque Générale du Luxembourg, à Luxembourg et de la Société Générale Alsacienne de Banque, à Luxembourg. — 24 septembre 1935.

**Avis. — Règlements communaux.** — En séance du 3 août 1935, le conseil communal d'Erpeldange a édicté un règlement sur le jeu de football, le patinage etc. sur la voirie publique. — Le dit règlement a été dûment publié. — 9 septembre 1935.

— En séance du 10 février 1935, le conseil communal de Bœvange-s.-Attert a édicté un règlement sur le cimetière de cette localité. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 17 septembre 1935.

— En séance du 31 août 1935, le conseil communal de Mompach a édicté un règlement décrétant le ban de vendange dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment publié.

— En séance du 3 septembre 1935, le conseil communal de Remich a édicté un règlement décrétant le ban de vendange dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment publié.

— En séance du 7 septembre 1935, le conseil communal de Flaxweiler a édicté un règlement décrétant le ban de vendange dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment publié. — 19 septembre 1935.

**Caisse d'épargne.** — *Déclaration de perte de livret.* — A la date du 11 septembre 1935, le livret N° 227721 a été déclaré perdu.

Le porteur du dit livret est invité à le présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir ses droits.

Faute par le porteur de ce faire dans le dit délai, le livret en question sera déclaré annulé et remplacé par un nouveau. — 13 septembre 1935.

**Caisse d'épargne.** — *Déclaration de perte de livret.* — A la date du 17 septembre 1935, le livret n° 347585 a été déclaré perdu.

Le porteur du dit livret est invité à le présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir ses droits.

Faute par le porteur de ce faire dans le dit délai, le livret en question sera déclaré annulé et remplacé par un nouveau. — 19 septembre 1935.

— *Annulation de livrets perdus.* — Par décision de M. le Directeur général des finances, en date du 16 septembre 1935, les livrets n°s 238753, 115467, 275220, 321667, 326718, 306503 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 19 septembre 1935.

1044

**Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.**

Communes et sections intéressées.	Désignation de l'emprunt	Date de l'échéance	Numéros sortis au tirage.	Caisse chargée du remboursement.
			100	
Hesperange (Itzig)	34.300 fr. 3½% 1898	1 <sup>er</sup> nov. 1935	76. 112. 128. 236. 247. 342.	Banque Internationale à Luxembourg.

21 septembre 1935.

